



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 24.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 19.05.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

AUTERIVE SA / EAUNES.LABARTHE FC du 26.04.25 – SD3 – Poule B

Club d'EAUNES.LABARTHE FC

3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.05.25

Motif : propos blessants/officiel, après la rencontre

2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 30.04.25

Motif : comportement déplacé/officiel, pendant la rencontre

Arbitre :

Dossier transmis à la C.D.A pour suite à donner concernant les éventuels propos tenus.

Affaire n°2 :

CAP JEUNES 31 1 / JS PRADETTES 2 du 06.04.2025 – SD3 – Poule C

Club de CAP JEUNES 31

1 match automatique + 13 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité+comportement intimidant+propos injurieux/joueurs pendant la rencontre

Equipe

Retrait de 1 pt + 1 par révocation de sursis (date du 24.03.25)

Affaire n°3 :

MURET RC / CUGNAUX JS 2 du 26.04.25 – SD3 – Poule B

Pour le club de CUGNAUX JS

2 matches de suspension ferme à compter du 26.05.25

Motif : comportement déplacé, avoir demandé de quitter le terrain

[Equipe](#)

Match perdu par pénalité

Pour le club de MURET RC

1 match automatique+3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité/joueur pendant la rencontre hors action de jeu

[Equipe](#)

1 pt de retrait avec sursis

Art 200 des R.G

Motif : mauvaise gestion administrative de la FMI, procédures d'avant-match non respectées.

[Arbitre :](#)

Retenue d'arbitrage pour absence non excusée à convocation.

Dossier transmis à la CDA

Affaire n°4 :

Courrier de BAZIEGE OC en date du 14.05.25 :

Réclamation non fondée.